

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES
Article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2025

Nombre de Conseillers			
Composant le Conseil :	19	Représenté(es) :	4
En exercice :	19	Excusé(es) :	2
Présents :	13	Non excusé(es) :	0

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE SIX MAI A DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Ville des Mathes-La Palmyre s'est assemblé sous la présidence de Madame BASCLE Marie, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 30 avril 2025 conformément à la procédure prévue par l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : M. BASCLE, JP. CARON, S. THIRÉ, D. FRADIN, C. AUGUSTIN, P. SAENZ, C. LEYRAUD, F.X DEGORCE-DUMAS, K. POUILLAT, D. CHEVALIER, L. PICON, B. LARGETEAU, K. HARRACA

ABSENTS REPRÉSENTÉS : J.C PILLET à D. CHEVALIER, M.L FREUND à P. SAENZ, P.LE TELLIER à M. BASCLE, C. LOCHET à J.P CARON

ABSENTS EXCUSÉS : A. ROSSARD, R. PRUNIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : C. AUGUSTIN

FINANCES

POINT 1 Décision modificative n°1 après Budget Primitif 2025 **Unanimité**

MARCHÉS PUBLICS

POINT 2 Autorisation de signer un marché
Marché public pour le spectacle pyrotechnique de La Palmyre
Août 2025 **Unanimité**

URBANISME

POINT 3 Avis de la commune sur le projet de
PLH 2025-2030 arrêté par la CARA **Unanimité**

PERSONNEL

POINT 4 Création d'un emploi non permanent
pour les besoins des services municipaux
dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité **Unanimité**

A/ Questions diverses



